

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 396 Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Maison du Geste et de l'Image (1er).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Maison du Geste et de l'Image, 42, rue Saint-Denis 75001 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 27.000 euros est attribuée à l'association Maison du Geste et de l'Image, 42, rue Saint-Denis – 75001 Paris afin de participer au financement de l'amélioration de son équipement pédagogique et de régie ainsi que du renouvellement de son parc d'extincteurs. (19415/ 2019-09206).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 27.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2019 et suivants.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO